

*Décès de M<sup>e</sup> Courtemanche*

Je vois, monsieur le Président, que l'heure avance. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Vous le pouvez. Il restera sept minutes de débat au député de Beaches (M. Young) et une période de questions et observations de 10 minutes lorsque nous reprendrons la séance. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**M. le Président:** Je suis au courant d'une entente, et je suppose que l'on voudrait faire quelques déclarations spéciales. Le reste de la période des questions y compris la période réservée aux déclarations, commencera tout de suite après cette déclaration spéciale.

\* \* \*

[Français]

**LE DÉCÈS DE L'HONORABLE HENRI COURTEMANCHE**

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, c'est avec regret que j'ai appris ce matin le décès de l'honorable Henri Courtemanche, avocat et politicien émérite. Il est entré à la Chambre en 1949 et devenait secrétaire d'État en 1958 sous le gouvernement du très honorable John Diefenbaker.

[Traduction]

Après avoir servi à la Chambre, Henri Courtemanche s'est distingué à l'autre endroit comme membre du Sénat du Canada.

[Français]

L'honorable Henri Courtemanche était un homme qui travaillait très fort pour son pays et qui était connu de tous comme une personne engagée à poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés.

Au nom du gouvernement, je désire exprimer nos plus vives condoléances à sa famille immédiate et à tous ses amis.

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, même si je n'ai pas eu le plaisir de connaître personnellement M<sup>e</sup> Courtemanche, j'avais certainement vu par la voie des journaux, des médias, le travail qu'il a accompli comme député du Québec à la Chambre, et je voudrais m'associer aux propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

[Traduction]

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et souligner, au nom de mes collègues néo-démocrates, le décès d'Henri Courtemanche. Il a

servi et le gouvernement et le Parlement du Canada en tant que membre du cabinet du regretté John Diefenbaker, et aussi en tant que vice-président à la Chambre des communes. A ces deux titres, il a réussi à influencer sur le cours des événements au pays. Je me joins au gouvernement pour déplorer son décès.

[Français]

**M. Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle):** Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre afin de rendre hommage à l'honorable Henri Courtemanche, un grand Canadien de ma circonscription décédé hier soir à l'âge de 68 ans.

M<sup>e</sup> Courtemanche était avocat, membre du Barreau du Québec, élu à la Chambre des communes la première fois en 1949 et réélu en 1957. Il fut nommé vice-président de la Chambre en 1957, membre du Conseil privé et secrétaire d'État en 1958. Il fut membre du Sénat de 1960 à 1961.

L'honorable Henri Courtemanche a su assumer ses fonctions avec intégrité et dévouement. Il a toujours bien représenté ses concitoyens, il a travaillé avec acharnement pour le bien-être de tous les Canadiens et il a continué à les servir même après son retour au secteur privé.

Au nom de mes concitoyens de Pontiac-Gatineau-Labelle, je voudrais offrir mes plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

[Traduction]

**M. le Président:** J'imagine que la Chambre voudra témoigner son respect et exprimer ses condoléances à la famille éprouvée, de la façon habituelle.

[Sur ce, les députés observent le silence.]

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Français]

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

Article 21 du Règlement  
LE TRAITEMENT DONT BÉNÉFICIE L'ACIER CORÉEN IMPORTÉ AU CANADA

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de cette Chambre une question qui affecte plusieurs centaines d'ouvriers de l'Ouest canadien et ce télégramme que j'ai reçu:

• (1405)

[Traduction]

En dépit de diverses requêtes, le budget Wilson ne contient aucune mesure visant à enlever à la Corée les taux réduits sur l'acier dont elle bénéficie aux termes du tarif préférentiel général. Aucune autre grande nation industrialisée n'accorde de traitement préférentiel à l'acier de la Corée qui est reconnue comme ayant l'industrie sidérurgique la plus moderne au monde. Étant près de la côte ouest, les usines IPSCO à Port Moody, en Colombie-Britannique, et à Edmonton, Red Deer, Brooks et Calgary, en Alberta, et Regina en Saskatchewan, sont très vulnérables. L'IPSCO emploie aujourd'hui 1,400 travailleurs, comparativement à 2,200 en 1981.